

Plutôt que des évacuations massives de terres dans des centres d'enfouissement situés parfois à plus de 100 km, et de livraisons de matériaux issus de carrières, le réemploi sur site des terres excavées est privilégié, permettant ainsi de :

- **Limiter le transport de matériaux et les nuisances associées (encombrements, bruits, pollution de l'air ...)** ;
- **Préserver les ressources minérales extraites de carrières (granulat, sable, ...) et la biodiversité** ;
- **Optimiser les coûts d'aménagement – notamment publics - en limitant l'achat de matériaux extérieurs pour l'aménagement de voiries ou d'espaces publics** ;
- **Réduire la consommation de terre végétale issue de champs agricoles par la fabrication des sols fertiles (Jardins de l'Estuaire...)** ;
- **Réduire l'impact carbone des aménagements en favorisant le réemploi et en réduisant les distances de transport.**

Les modalités d'intégration de l'Écocentre dans son environnement immédiat, en toute sécurité pour ses riverains, est une préoccupation centrale du projet.

L'écocentre de l'île de Nantes sera positionné sur un site actuellement en friche, au sud des Jardins de l'Estuaire. **Il n'impacte pas le projet des Jardins qui seront aménagés comme prévu par phase entre 2024 (secteur est) et 2027.** Le site est ensuite destiné à être urbanisé au-delà de 2036 (date de fin d'exploitation prévue) comme cela figure sur le plan des intentions du projet urbain adopté depuis début 2017, et présenté publiquement au Hangar 32.

Les premiers déblais devant être accueillis sur l'écocentre sont ceux des futurs Jardins de l'Estuaire (anciens faisceau ferré) et des travaux des nouvelles lignes de transport. Suivront ensuite les déblais des opérations immobilières du quartier République. Les terrassements du CHU étant achevés, aucun de ses déblais ne sera envoyé sur l'écocentre.

POURQUOI UNE GESTION DES TERRES SPECIFIQUE A L'ILE DE NANTES ?

Gestion raisonnée du projet urbain, composer avec un sous-sol impacté

L'île de Nantes est née de la jonction progressive d'îles traversées par des bras de la Loire. Initialement, l'île de Nantes était constituée de matériaux naturels, essentiellement des sables de Loire. Au fur et à mesure des années, **de nombreux remblais ont été rapportés, d'origines (anthropique ou naturelle) et de qualités variées.** Par ailleurs, de **nombreuses activités industrielles** se sont succédé au fil des siècles, qui par endroit, ont impacté le sous-sol.

Dans le cadre de la reconversion de friches industrielles telle que l'île de Nantes, la gestion des terres excavées lors des chantiers constitue un **enjeu environnemental essentiel.** Cette démarche vertueuse nécessite de **s'assurer systématiquement de la qualité des sols en amont** des projets et le cas échéant de réaliser des travaux de réhabilitation des sites, afin de **garantir leur comptabilité avec les nouveaux usages.**

Une optimisation de la gestion des déblais est déjà pratiquée sur l'île de Nantes à l'échelle de chaque projet, mais elle présente des limites. En effet, du fait du manque d'espaces disponibles pour l'entreposage (pour pallier des temporalités différentes entre le moment de l'excavation et le moment du besoin de matériaux), **une part importante de déblais se trouve encore évacuée**, processus peu vertueux environnementalement.

Quelle méthodologie de gestion des terres a été mise en place sur l'île jusqu'ici ?

Conforme à la méthodologie du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires en matière de gestion des sites pollués, la Samoa a défini une méthodologie rigoureuse de gestion des déblais, à la hauteur des enjeux sanitaires et environnementaux d'un site urbain.

Les étapes suivantes sont systématiquement respectées :

- Pour tout projet d'espace public ou d'opération immobilière : accompagnement du maître d'ouvrage par un bureau d'études spécialisé en sites et sols pollués ;
- Réalisation d'investigations de terrain, historique de l'activité et des usages ;
- Elaboration d'un plan de gestion des déblais excavés et analyse des risques résiduels conformément à la méthodologie nationale ;
- Mise en place d'une traçabilité des flux de déblais excavés, ainsi que de la qualité des déblais laissés en place ;
- Compatibilité environnementale, sanitaire et hydrique de l'état des sols, attestée par un bureau d'études.

Comment est né ce projet et quelles études ont permis de valider sa faisabilité sanitaire et environnementale ?

Avec le **soutien du Ministère en charge de l'environnement**, la SAMOA a mené avec l'établissement public BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), un programme de Recherche & Développement, subventionné par l'ADEME, entre 2013 et 2017.

Ce programme a notamment permis de **compiler les nombreuses données** acquises sur les sols de l'île, et ainsi de **déterminer les typologies de remblais** qui la constituent, et de définir leurs caractéristiques « géochimiques » (présence ou non d'éventuels polluants). Ce programme de R&D, a abouti à la conception de ce projet de plateforme de gestion des terres, à l'échelle de l'île. Il fait l'objet d'un **protocole de bonne coopération, signé le 30 avril 2020 entre les services de l'Etat, Nantes Métropole et la Samoa, qui cadre et organise la mise en place de cette plateforme à l'échelle de l'île de Nantes.**

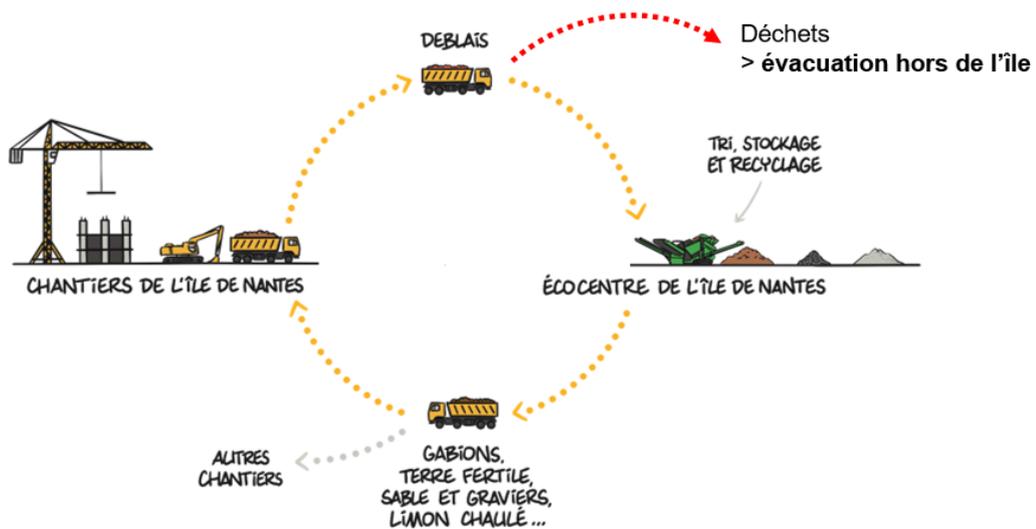
L'Ecocentre est soumis à un titre administratif délivré par le préfet au titre du Code de l'environnement – déclaration ICPE - et à des prescriptions règlementaires. Il est ainsi dans la stricte obligation de respecter les conditions dans lesquelles les terres de l'île de Nantes peuvent être réemployées, en garantissant la compatibilité environnementale et sanitaire.

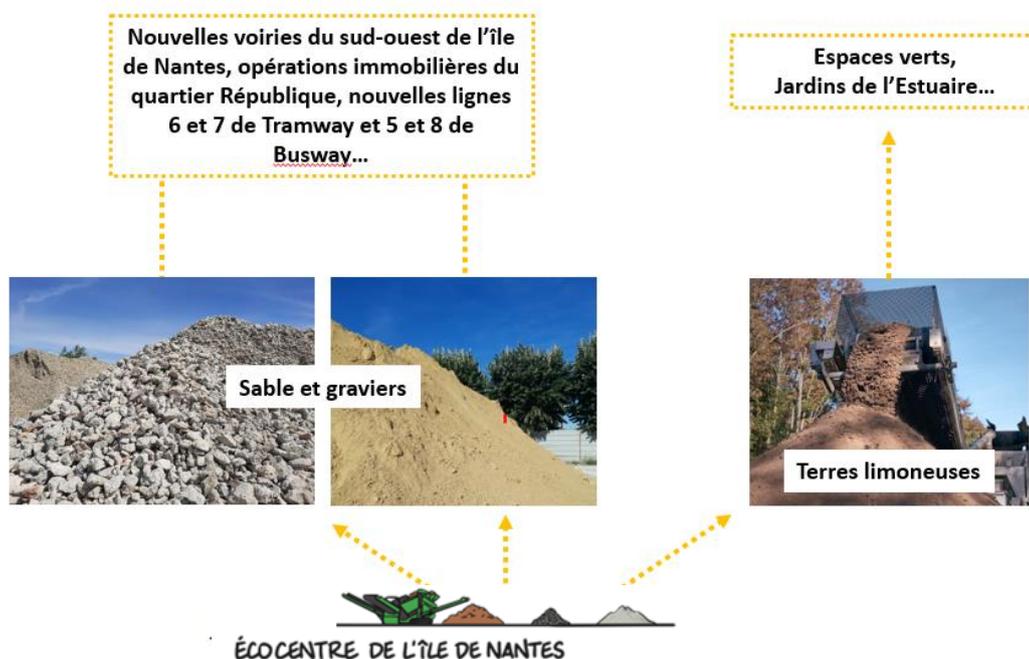
QUEL RÔLE VA JOUER L'ÉCOCENTRE ?

L'écocentre est un site de gestion des terres et déblais les moins impactés des chantiers de l'île de Nantes. Les terres les plus polluées et potentiellement dangereuses pour l'environnement et la santé seront évacuées en centre de traitement spécialisé sans transiter par l'écocentre.

Après des premières analyses des caractéristiques des sols sur site permettant d'assurer le respect des seuils d'acceptabilité, l'écocentre assurera la réception des terres (poste de contrôle à l'entrée, plateforme de pesage), le tri des matériaux selon leurs caractéristiques, l'entreposage adapté à leurs caractéristiques, le traitement des déblais selon des processus éprouvés tel que le lavage, la biodégradation, un éventuel concassage des plus gros matériaux, et le criblage (tri selon les diamètres des cailloux) en vue de leur réutilisation future.

L'ensemble de ce processus est réalisé dans le respect de l'étude du BRGM, de la méthodologie nationale et des principes de gestion imposés par la Samoa.





Comment a été choisi le site pour accueillir l'écocentre ?

La démarche de valorisation des terres excavées pilotée par la Samoa s'appuie à la fois sur une étude scientifique de caractérisation des sols de l'île de Nantes et sur un protocole de bonne coopération signé avec la Ville, la Métropole et les services de l'Etat. Le respect de ce protocole implique que l'écocentre soit situé sur l'île de Nantes afin de rester dans le périmètre de l'étude scientifique initiale.

Par ailleurs, le site nécessaire à l'écocentre se doit :

- D'être disponible durant la période des chantiers de la pointe Sud-Ouest de l'île de Nantes (soit jusqu'en 2036) et à proximité immédiate de ces chantiers,
- Sur un terrain propriété SAMOA ou Nantes Métropole,
- Représenter une surface d'environ 3 hectares,

Les terrains anciennement occupés par les anciennes voies ferrées de la SNCF ont été libérés en fin d'année 2022. L'emprise libérée permet ainsi de poursuivre le développement du projet urbain, d'est en ouest. Ainsi, il a été choisi de positionner l'écocentre dans la partie la plus à l'ouest de cette emprise qui est la moins urbanisée de l'île dans les années à venir et la plus éloignée du quartier Prairie au Duc.

Au regard de ces enjeux, il n'existe pas d'autre alternative de localisation possible.

L'écocentre étant un outil dédié au projet urbain, il libèrera le site à la fin de sa durée d'exploitation en 2036 pour permettre la construction du nouveau quartier Finistère, **au sud des futurs jardins de l'Estuaire qui seront livrés en 2027.**

Enfin, ce site est desservi au sud par le quai Wilson et la **rue de Guyane minimisant et limitant ainsi les impacts des trajets de camions sur les riverains, (interdiction de toute circulation de camions de l'Écocentre par le boulevard de l'estuaire et le boulevard des Antilles).**

A noter que par rapport à l'emplacement initialement prévu en 2023, l'emplacement de l'écocentre a pu être décalé au Sud à la suite de l'acquisition par la collectivité d'une parcelle appartenant précédemment au Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire. Cet effort de la collectivité permet désormais d'assurer une distance d'au moins 100m entre l'écocentre et les immeubles d'habitations et établissement recevant du public du quartier Prairie au Duc.



Quelle est la nature des matériaux entreposés ? Sont-ils dangereux ?

Les matériaux pris en charge sur l'écocentre sont des déblais de chantier (terres, gravats, béton...), 70% seront sains, seuls 30 % seront faiblement impactés.

Les matériaux dangereux comme l'amiante ou les déchets radioactifs sont strictement interdits sur le site. Des contrôles seront réalisés à l'entrée des camions sur l'écocentre.

Les terres les plus polluées, identifiées et localisées sur les chantiers avant excavation par des études environnementales préalables, seront directement évacuées en installation de stockage de déchets hors site, sans transiter par l'écocentre.

Comment les terres vont-elles être traitées ?

Le traitement des terres consiste dans un premier temps à les **trier en fonction de leur nature et de leur granulométrie** au moyen d'engins mécaniques.

Les matériaux sont ensuite caractérisés dans le laboratoire, notamment par des essais géotechniques, afin de démontrer leur capacité à être réemployés sur les chantiers.

Les terres de moindre qualité environnementale, stockées sur une aire étanche et bâchées, seront triées par l'entreprise Brézillon et rendues conformes pour réutilisation sur les chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics (construction de routes et de trottoirs, remblaiement de tranchées, etc.). Parmi celles-ci :

- Les terres qui contiendraient de **faibles quantités d'hydrocarbures** seront **traitées par biodégradation** (consommation des hydrocarbures par des bactéries), pour être ensuite valorisées ;
- Les terres qui seraient faiblement impactées aux **métaux lourds** seront traitées à l'aide du procédé breveté Géoval® qui consiste à **laver les matériaux** dans une machine à laver sous eau afin de concentrer ces métaux dans l'eau et les boues très fines. Les sables, cailloux et autres matériaux une fois lavés et propres sont caractérisés pour être **réemployés en priorité sur les projets d'aménagement (par exemple en sous-couche de voirie)**. L'eau est traitée puis réutilisée en circuit fermé sur la machine de lavage. Enfin les boues ayant concentré les métaux sont encapsulées dans des membranes et évacuées vers des centres d'élimination spécialisés dans la réception de ce type de déchets.

A noter que les caractéristiques des matériaux seront vérifiées après traitement, afin d'assurer leur compatibilité sanitaire et environnementale avant toute réutilisation sur les chantiers.

PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le fonctionnement de l'écocentre est-il consommateur en eau ?

L'écocentre a été conçu pour préserver au maximum cette ressource.

- Machine de lavage : fonctionnement en **circuit fermé avec réutilisation** des eaux.
- Arrosage et brumisation (pour éviter l'envol de poussières) : installation d'un bassin de rétention des eaux pluviales de 730 m³ permettant de subvenir à la totalité des besoins en eau de l'écocentre estimés à 400 m³ par an. Suivant les relevés météorologiques 2022, la pluviométrie de Nantes, durant la saison la plus sèche, permettrait de capter environ 350m³ d'eau par mois, soit 10 fois la consommation moyenne mensuelle de l'écocentre.

COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT D'UN ÉCOCENTRE



EXPLOITATION

Quelle surface va occuper l'Écocentre ? Que deviendra ce site à terme ?

L'écocentre occupera une surface de **28 000 m² (2,8 hectares)** prévisionnellement jusqu'en 2031. Son **emprise pourra ensuite être réduite, pour s'adapter à l'activité effective et l'avancement des chantiers de l'île de Nantes**. A terme le site sera **remis en état** par l'entreprise BREZILLON et la Samoa poursuivra le projet urbain.

Combien de temps et comment fonctionnera l'exploitation ?

L'écocentre de l'île de Nantes sera en exploitation entre **2024 à 2036**. Il est **prévu une exploitation de l'écocentre de 7h à 17h, 5 jours sur 7 ; les horaires pourront faire l'objet d'échanges avec le comité de suivi de riverains**. Aucune exploitation n'aura lieu de nuit, ni le week-end.

A noter que l'activité des chantiers est discontinue, il en sera donc de même pour l'activité de l'écocentre avec des pics et des temps morts lorsque les chantiers ne sont pas en phase de terrassement



Dans la mesure où les terres les plus polluées seront évacuées en centres spécialisés directement depuis les chantiers, sans transiter par l'écocentre, **les salariés seront équipés de protections classiques de chantier** (casques, lunettes, chaussures de sécurité, vêtement de haute visibilité), **aucun équipement spécifique** n'est requis au regard de la nature de l'activité sur site (ni masques, ni combinaison...).

Travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement débuteront prévisionnellement à la mi-octobre **2024**. Le projet prévoit des travaux de terrassement et l'aménagement d'une dalle en enrobé, tout comme des installations à caractère temporaire (bungalow de chantier et clôtures). L'exploitant utilisera également les constructions déjà présentes sur site et laissées par la SNCF. Ces constructions serviront de vestiaires, bureaux, salles de pause et salles de communication. Le projet ne prévoit pas de nouvelle construction.

Qui est responsable de l'écocentre ?

La Samoa, missionnée par Nantes Métropole, a lancé une consultation pour désigner une entreprise chargée d'assurer l'exploitation de cet écocentre, au travers d'un **contrat de concession de service**. A l'issue de cette procédure, la société BREZILLON, spécialisée dans la gestion des terres excavées et la fabrication de matériaux recyclés, a été désignée pour réaliser les travaux de l'écocentre, puis pour l'exploiter. Un **contrat de concession** a été signé en octobre 2022, permettant ainsi de concrétiser la mise en œuvre de cette plateforme.

En termes de contrôle de l'activité, ce contrat prévoit notamment :

- La mise en place d'un Comité de Pilotage régulier associant la Samoa et BREZILLON pour piloter le contrat.
- La transmission par Brézillon d'un rapport de l'ensemble des informations de suivi des terres et de gestion de la plateforme (travaux d'amélioration), permettant de vérifier les conditions d'exploitation et le respect de la méthode arrêtée.
- La possibilité pour la Samoa d'exercer tout contrôle sur l'activité en cours, notamment avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé, et d'appliquer des pénalités en cas de dysfonctionnement constaté.

Combien de camions circuleront ?

Le site ne fonctionnera pas à plein régime quotidiennement. Son fonctionnement sera **lié au rythme des chantiers de l'île de Nantes**. En entrée, les camions proviendront uniquement de l'île de Nantes. Le pic de circulation des camions adviendra en général au démarrage des chantiers de nouveaux projets (opérations immobilières ou espaces publics) sur l'île.

Par exemple, la Faculté de santé va générer plus de 100 000 m³ de déblais pour permettre la réalisation d'un parking public enterré. Les terrassements sont prévus à ce jour pour **fin 2026** et induiront une **période soutenue** de fonctionnement de l'écocentre.

Les flux prévisionnels de circulation des camions sont les suivants :

- Année courante : **entre 10 et 15 rotations** de camions par jour
- Année avec activité intense : **60 rotations** de camions (ex : travaux de terrassement faculté de santé) par jour.



PROTECTION DE LA SANTE ET PREVENTION DES NUISANCES

Est-ce que le projet présente des risques pour la santé des riverains ?

L'écocentre ne présente pas de danger pour la santé des individus, que ce soit les riverains ou les personnes travaillant sur le site. Il est rappelé que la grande majorité des terres entreposées sont saines, sans polluant (les autres étant faiblement impactées).

En complément des études déjà menées, la Samoa et l'exploitant Brézillon ont fait appel à un expert indépendant, le bureau d'études EGIS afin de réaliser une étude de risques sanitaires spécifique à l'Écocentre. Cette étude avait pour objectifs :

- De modéliser les émissions issues de l'écocentre et la dispersion des polluants ;
- D'évaluer l'exposition des populations riveraines à ces polluants en considérant différents scénarios (habitant du quartier, usagers, enfant allant à la crèche ou à l'école ...) ;
- De déterminer les risques pour la santé pour chacun de ces scénarios.

Cette étude a pu démontrer qu'il n'y avait pas de risques sanitaires pour les riverains.

Par ailleurs, concernant les émissions de poussières, des dispositifs de préventions et de contrôles strictes sont mis en place sur site.

Quelles seront les nuisances possibles et les mesures mises en œuvre pour les limiter ?

Les modalités d'intégration de l'Écocentre de l'île de Nantes dans son environnement immédiat, en toute sécurité pour ses riverains, sont une préoccupation majeure du projet. Pour chaque nuisance potentielle, des mesures préventives et de contrôle ont été mises en place afin d'intégrer l'écocentre dans le quartier :

Bruit :

Source : l'écocentre fonctionne grâce à des engins et machines de chantier émettant des bruits.

→ Mesures préventives :

- Brézillon a réalisé une **étude acoustique** avec un bureau d'études spécialisé afin d'évaluer la propagation de ce bruit à l'extérieur de l'écocentre. Cela a permis la mise en place de mesures (choix du matériel adapté, capotage des moteurs, organisation et disposition optimale des engins sur l'écocentre...) pour maîtriser les niveaux sonores à l'extérieur du site.
- L'entreposage de matériaux en stock sur la périphérie du site permet de créer un « écran » naturel à la propagation du bruit.
- Pose de bâches acoustiques montées sur des grilles Héras, positionnées autour du poste de criblage.
- Suite au décalage de l'emprise, le poste de criblage a été reculé au Sud et positionné derrière le bâtiment présent dans l'emprise de l'écocentre de manière à faire écran.

- Contrôle : avant le démarrage de l'exploitation, et en phase d'exploitation, les niveaux sonores en limite de l'écocentre seront mesurés par trois **capteurs acoustiques**. **Des mesures correctives pourront alors être mises en place (arrêt des machines, ajustements des horaires, bâches acoustiques...)**

=> Un niveau réglementaire maximum de 70 Décibels est fixé en limite de site. Le positionnement des protections acoustiques a par ailleurs été réfléchi en fonction des habitations, et des vents dominants.

Par ailleurs, le niveau du son diminue avec la distance. La modélisation acoustique a ainsi permis d'estimer que l'influence de l'écocentre sur le bruit ambiant serait très faible au niveau du quartier Prairie au Duc.

Qualité de l'air :

Source : matériaux stockés et engins de chantier qui émettraient des poussières.

- Mesures préventives :
- Rabattement des poussières par **arrosage et brumisation**
 - **Bâchage immédiat des matériaux faiblement pollués, évitant l'envol de poussières.**
 - Balayage des voiries
- Contrôle : mise en place de **capteurs de suivi de la qualité de l'air par Brézillon**, en limite de site, et en continu. En cas de dépassement des seuils lié à l'activité de l'écocentre¹, l'exploitant est dans l'obligation de suspendre l'activité, le temps de mettre en place des mesures correctives adéquates.
- En complément, afin de renforcer la certitude d'une absence de danger sur le quartier, **la Samoa a missionné l'association Air Pays de la Loire pour assurer un suivi de la qualité de l'air au sein du quartier Prairie au Duc pendant au moins un an. Cette surveillance se fera au moyen d'une station installée en limite du quartier Prairie au Duc et à proximité des établissements sensibles du quartier.**
- A savoir qu'un état initial a déjà été réalisé en janvier 2024 pour évaluer la qualité de l'air ambiante et pouvoir ensuite mesurer en phase exploitation l'influence éventuelle de l'écocentre sur la qualité de l'air.** Cet état initial a mis en évidence une qualité conforme aux seuils réglementaires et cohérente aux mesures réalisées sur d'autres stations à Nantes sur la même période.
- Les résultats de l'état initial sont disponibles en temps réel sur le site www.airpl.org (à l'exception de certains paramètres qui sont relevés toutes les semaines). Les résultats du suivi y seront également consultables.**

=> Les capteurs, situés en limite de site sous les vents, seront paramétrés pour détecter toute valeur anormale d'émissions de poussière selon les niveaux suivants :

¹ Les seuils de contrôle de la qualité de l'air sont volontairement bas pour éviter tout risque de dégradation sur l'environnement mais il est de fait possible que le bruit de fond ambiant dépasse ces seuils alors même que l'écocentre ne générerait pas de poussières. Dans ce cas, l'exploitant comparera les valeurs des capteurs en amont et en aval de la direction du vent pour confirmer que ce n'est pas l'écocentre qui est responsable du dépassement.

- **PM10 (particule inférieure à 10 microns de diamètre) : seuil de 45 µg/m3 en moyenne horaire** (ce qui permet de garantir le respect du seuil règlementaire de 50 µg/m3 en moyenne annuelle, valeur limite à ne pas dépasser pour la protection de la santé).
- **PM2,5 (particule inférieure à 2,5 microns de diamètre) : seuil de 25 µg/m3 en moyenne horaire** (ce qui permet de garantir le respect du seuil règlementaire de 25 µg/m3 en moyenne annuelle, valeur limite à ne pas dépasser pour la protection de la santé).

Les actions correctives qui seront mises en œuvre dès le constat d'un dépassement (ponctuel) permettent ainsi de garantir le respect des valeurs du code de l'environnement (calculées en moyennes journalière ou annuelle)

A savoir : le seuil d'alerte national pic de pollution est nettement supérieur aux valeurs fixées pour l'Écocentre, puisqu'il est donné pour 80 µg/m3 en moyenne journalière.

Salissure des voiries :

Source : à l'image d'un chantier classique, de la boue pourrait rester sur les roues des camions et être déposée sur la voirie à la sortie du site.

- Mesures préventives : mise en place d'un **lave-roues** avant la sortie des camions.
- Contrôle : contrôle visuel régulier par un opérateur de l'écocentre.

Circulation des camions :

Source : la présence d'un écocentre va générer un flux de camions régulier en entrée et sortie du site.

- Mesures préventives : mise en place d'un plan de circulation. L'accès à l'écocentre se fera **exclusivement depuis le quai Wilson et la rue de Guyane**, interdisant la circulation de camions de l'Écocentre à proximité des habitations existantes.
- Contrôle : suivi des camions.

Prolifération des moustiques :

Source : présence d'un bassin de rétention d'eau

- Mesures préventives :
 - installation d'un piège à moustique
 - Mise en mouvement de l'eau et vidange régulière pour éviter toute stagnation
- Contrôle : contrôle visuel régulier par un opérateur de l'écocentre.

Comment prévient-on des risques de pollution des eaux ?

Grâce à la réalisation d'une **aire étanche (dalle en enrobé)** qui permettra d'entreposer les terres sans risque de ruissellement et de transmission des éventuelles pollutions dans la nappe phréatique. Cette dalle sera démontée à la fin de l'exploitation de l'écocentre.

Un système de gestion des eaux est intégré afin de traiter et d'analyser les eaux de rejet dans le réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales de Nantes Métropole.

COMMUNICATION ET SUIVI CITOYEN DU PROJET

Quelle communication a été faite sur le projet ?

Une première information a été présentée lors de la rencontre de quartier du mois de novembre 2022, ainsi qu'au Hangar 32, espace d'information du projet ; ou encore dans le magazine Transformation(s) de janvier 2023. En avril 2023, une lettre d'information spécifique a été diffusée aux riverains, et un communiqué de presse a été adressé aux médias locaux.

A la suite de cet envoi, plusieurs habitants ont fait part de leurs questionnements et inquiétudes face à cette installation. Une première réunion d'information s'est tenue le 5 juin, suivie de temps d'information sur le quartier les 7 et 10 juin 2023, en présence des élus, de la Samoa et de l'entreprise Brézillon (stand et visite pédagogique pour expliquer le projet). Une seconde réunion d'information a eu lieu le 5 juillet 2023.

Depuis cette date, un comité de suivi citoyen local a été mis en place (voir plus bas) pour échanger sur le projet et identifier des pistes d'améliorations à même de répondre aux interrogations des riverains.

Ce comité s'est réuni 5 fois entre septembre 2023 et septembre 2024 et la collectivité, la Samoa et Brézillon ont souhaité partager avec le grand public le contenu des échanges et les avancées du projet lors d'une réunion publique qui aura lieu le 10 septembre 2024.

Quel a été l'apport du comité de suivi citoyen ?

La collectivité, la Samoa et Brézillon ont mis en place un **comité de suivi composé de riverains** (entre 15 et 20 personnes), qui s'est réuni à cinq reprises depuis septembre 2023, afin d'échanger sur les interrogations liées au projet.

Pour répondre à ces interrogations, des mesures complémentaires ont été prises et des experts indépendants ont été mobilisés :

- Eloignement de l'écocentre du quartier Prairie au duc et des jardins de l'Estuaire : pour augmenter la distance entre les habitations et l'écocentre, la collectivité a acquis une parcelle appartenant au Grand Port Maritime permettant ainsi de reculer l'écocentre au Sud pour garantir un éloignement d'au moins 100m ;
- Acoustique : Le bureau d'études Alhyange a été missionné afin de modéliser l'influence de l'écocentre sur le niveau sonore ambiant. Du fait notamment de l'éloignement de l'écocentre et des modifications apportées par l'exploitant pour réduire le bruit de ces machines, Alhyange a pu constater que l'influence de l'écocentre sera faible voire très faible (élévation du niveau sonore inférieure à 5dB(A) ;



- Qualité de l'air : L'association Air Pays de la Loire a été sollicitée pour réaliser un suivi de la qualité de l'air extérieur pendant l'exploitation afin de mesurer l'influence de l'écocentre sur l'environnement local ;
- Santé : Le bureau d'études EGIS a réalisé une étude de risques sanitaires considérant les différents publics présents dans le voisinage (habitants / actifs / usagers / jeunes publics) et a démontré l'absence de risques ;
- Ilot de chaleur : Il a été démontré qu'au regard de la situation existante (friche ferroviaire), l'écocentre n'aura pas d'impact défavorable sur l'effet d'îlot de chaleur ;
- Recouvrement : La Samoa et Brézillon ont sollicité le bureau d'études BG Ingénieurs pour étudier l'intérêt d'un recouvrement de l'écocentre. Il a été démontré qu'un recouvrement n'aurait pas de réels impacts sur la réduction des nuisances (il est déjà prévu de bâcher les tas et d'arroser pour éviter les envols de poussières) et serait même contre-productif aux regards des enjeux (impact carbone élevé, consommation de ressource, impact sur le paysage ...).

Comment sera suivie l'activité de la plateforme et quel sera le lien avec les habitants du quartier ?

La collectivité, la Samoa et Brézillon ont mis en place :

- Un **comité de suivi composé de riverains** (voir ci-dessus), depuis septembre 2023. Ce comité de suivi se poursuivra après la mise en service de l'écocentre afin de faire le point sur l'exploitation, le fonctionnement de la plateforme et la mise en place de mesures correctives si d'éventuelles nuisances étaient remontées par les habitants / riverains.
- Le **recours à un expert indépendant de la qualité de l'air, Air Pays de la Loire** afin d'assurer la transparence sur les données de suivi, et la comparaison avec les autres stations présentes sur le territoire de Nantes métropole pour garantir une objectivité maximale.
- Des **événements à destination du public et des temps d'échange** seront organisés pour sensibiliser la population, notamment aux enjeux d'économie circulaire, à la préservation de l'environnement et des ressources, à la protection de la santé.

Contact permanent

En cas de question, la Samoa est le contact principal. Une adresse mail a été créée spécifiquement pour répondre aux interrogations du public sur l'Ecocentre de l'île de Nantes : ecocentre@samoanantes.fr

Les équipes de Brézillon sont également mobilisables via l'adresse : contact@brezillon.fr, en collaboration avec la Samoa.